



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le 6/12/2010

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des établissements passés aux responsabilités et compétences élargies ou v accédant le 1er janvier 2011

S/c de Mesdames et Messieurs les Recteurs d'académie. Chanceliers des universités

à

Objet : Contrôle de la masse salariale des établissements passés aux responsabilités et compétences élargies.

PJ.: Guide du contrôle de la masse salariale et ses annexes.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 vise à améliorer les performances de l'enseignement supérieur français, en renforçant les compétences et l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.

Le transfert de la masse salariale des personnels précédemment rémunérés directement par l'Etat constitue un enjeu majeur de la réforme puisque vos budgets ont, en moyenne, ainsi quadruplé.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux recteurs d'académie, chanceliers des universités, dont le rôle de contrôleur budgétaire a été réaffirmé par le décret financier n°2008-618 du 27 juin 2008¹, d'accorder une attention particulière aux prévisions de la masse salariale, au regard tant de la sincérité des budgets et des décisions modificatives que de la soutenabilité des décisions de gestion.

Direction générale pour l'enseignement Supérieur et l'insertion professionnelle

Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche

Sous-direction De l'allocation des moyens et des affaires immobilières

Cellule d'analyse financière

DGESIP Pôle B Nº 2010 - 0127

Affaire suivie par :

Marie-Louise SEITZ Responsable de la cellule

Tél.: 01 55 55 89 83 Fax: 01 55 55 70 90 Mél.: marie-louise.seitz @education.gouv.fr

Secrétariat général

Direction des affaires financières

Sous-direction du budget de la mission Recherche et enseignement supérieur

Bureau du budget et de la réglementation financière de l'enseignement supérieur

DAFB1 n°2010-0086

Affaire suivie par Gwenaëlle VERSCHEURE Téléphone 01 55 55 66 77 Fax: 01 55 55 75 75 Mél.gwenaelle.verscheure@

1 rue Descartes 75231 PARIS cedex 05

education.gouv.fr

décret financier n°2008-618 du 27 juin 2008¹ relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies

Dans le cadre de leur rôle d'accompagnement des établissements, les services de la direction des affaires financières et de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ont élaboré un guide de contrôle de la masse salariale.

A l'instar du guide de décompte des emplois, le présent document décrit dans une première partie les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale. Un second volet rappelle à l'attention des recteurs les principes devant guider l'exercice de leur contrôle budgétaire. Il prévoit à ce titre un tableaux (annexe 2) permettant d'analyser l'évolution des dépenses de masse salariale qu'il vous revient de produire en complément des documents budgétaires d'ores et déjà transmis.

S'agissant de l'exercice budgétaire 2011, les documents devront être produits, si les délais le permettent dans le cadre du budget primitif 2011, et, au plus tard, à l'occasion de la première décision budgétaire modificative.

Ces documents seront mis à jour à l'occasion de la préparation du budget primitif de chaque exercice et des décisions budgétaires modificatives qui affecteraient les prévisions de masse salariale de votre établissement.

Le présent guide de contrôle de la masse salariale en régime RCE sera mis à jour régulièrement. Mes services restent à cet effet à votre disposition pour recueillir vos observations et suggestions.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par délégation, Le Birecteur des Áffaires Financières,

Frédéric GUIN

Pour la Ministre et par délégation Le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick HETZEL